

## Annexe 2A

### **Le projet d'accompagnement collectif**

#### **A. Présentation générale :**

##### 1. La maison :

- Contexte de sa création, à titre indicatif :
  - histoire, options philosophiques, références théoriques, divers,
- Situation géographique, à titre indicatif :
  - localisation dans l'environnement social et économique,
- Quelques indicateurs sur la ou les communes d'implantation, à titre indicatif :
  - population, nombre de demandeurs d'emploi indemnisés, nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, autres.

##### 2. Les caractéristiques du projet :

- Public cible :
- Activités spécifiques menées en interne ou en partenariat dans le cadre de :
  - l'accompagnement des enfants,
  - l'accueil d'urgence ou du 24h/24,
  - le développement d'un service post-hébergement.

3. Utilisation des ressources pour mieux gérer le projet :
  - Infrastructure :
  - Ressources extérieures effectives et potentielles :
    - liste des partenaires sociaux,
    - inscription dans une fédération ou un réseau d'acteur social.
  - Ressources humaines :
    - A. le personnel :

Organigramme fonctionnel et hiérarchique des membres du personnel subventionné ou non, mandat confié au Directeur par le pouvoir organisateur. Management et horaires.
    - B. les bénévoles
      - liste des bénévoles,
      - mesures prises dans le cadre de la collaboration, la concertation et la coordination des bénévoles,
      - divers.
4. L'accueil :
  - Organisation de l'accueil de la ou des personnes en demande d'hébergement et plus particulièrement des enfants.
5. La prise en charge :
  - Admission, non admission et orientation,
  - Collaborations, coordinations et concertations dans la prise en charge sociale, administrative, pédagogique et financière de la personne ou de la famille, à titre indicatif :
    - entre les travailleurs de la maison,
    - entre les travailleurs et les bénévoles,
    - entre les travailleurs de la maison et les intervenants sociaux extérieurs, fréquence des réunions et répartition des tâches.
  - Implication de la personne ou de la famille pendant son séjour,
  - Modes d'acquisition de l'autonomie sociale, à titre indicatif :
    - gestion de la dynamique familiale,
    - gestion de l'image,
    - gestion de la communication,
    - gestion de l'environnement,
  - Coordination de la prise en charge du groupe des hébergés.
6. Conditions de séjour pour les hébergés :

Hébergement, type de chambre :

  - réservée à l'accueil d'urgence, individuelle ou collective,
  - Repas :
    - confectionnés en collectivité ou de manière individuelle,
    - respect des régimes alimentaires et des convictions religieuses ou idéologiques,
    - pédagogie développée autour de la notion de " repas équilibrés " pour les adultes et les enfants,
    - gestion du budget alimentation par les hébergés pendant leur séjour, type d'apprentissage pour l'après séjour,
  - Hygiène corporelle :
    - douches, W.C. et lavabos individuels ou collectifs,
    - pédagogie développée autour de la notion d' " hygiène corporelle " pour les adultes et les enfants, appareils mis à disposition par la maison,
  - Entretien des communs et des chambres :
    - pédagogie développée autour de la notion d' " entretien de l'habitat ",
  - Activités à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, à titre indicatif :
    - activités éducatives, culturelles et ou sportives.
7. Le conseil des hébergés :
  - Responsable de l'animation,
  - Local, fréquence des réunions, secrétariat,
  - Thèmes abordés,
  - Propositions formulées par les hébergés.
8. La sortie :
  - Préparation et programmation pendant le séjour,
  - Démarches menées avec les personnes pour lesquelles une fin de séjour est signifiée par la maison.
9. Modalités d'évaluation du projet d'accompagnement collectif :
  - Qui et avec quel mandat ?
  - Quelle formalisation en est donnée ?
- B. **Emergence de nouvelles problématiques**
  1. Identification des problématiques :
    - quelles évolutions des difficultés sociales avez-vous constatées au niveau de votre public cible ?,
    - des demandes d'hébergement restent-elles insatisfaites ? Comment pourriez-vous caractériser le public qui ne peut entrer dans votre maison ?,
    - vos collaborations avec des acteurs locaux rencontrent-elles au niveau pédagogique et social de gros obstacles ? Ces derniers sont-ils la conséquence d'un manque de visibilité ou d'une opposition de méthode de travail ?

2. Réflexions sur le travail mené :
  - votre projet d'accompagnement collectif ne peut-il être adapté pour coller aux demandes d'hébergement restées sans réponse ?
  - les méthodes de travail social utilisées sont-elles bien en adéquation avec les difficultés vécues par les personnes hébergées ?
  - comment envisagez-vous d'améliorer votre image auprès du grand public et de vos partenaires ?
3. Mise en projet :
  - compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement social et économique, sur base de quel levier interne estimez-vous utile d'agir pour répondre à cette évolution ?
  - quel projet souhaitez-vous poursuivre ou développer au vu des difficultés que vous rencontrez dans la gestion des demandes d'hébergement ou des hébergements ?
- C. **Avis du personnel.**
- D. **Avis des bénévoles.**
- E. **Avis du Conseil des Hébergés sur tous les points à l'exception des points 1, 2 et 3 de la présentation générale.**